

# Suivi du millésime 2016 des Fichiers fonciers Fichiers MAJIC livrés par la DGFIP : Évolutions 2015-2016



Novembre 2016



# Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	07/11/2016	Version initiale écrite par Alain NG GUIM HONG

## Sommaire

Historique des versions du document.....	1
Évolution des fichiers fonciers de la DGFIP 2015-2016.....	2
<b>Généralités.....</b>	<b>2</b>
<b>Différences au niveau de la structure des tables.....</b>	<b>2</b>
<i>Table des droits des propriétaires sur chacun de leurs biens (proprietaire_droit).....</i>	<i>2</i>
<b>Différences attributaires des tables sources.....</b>	<b>2</b>
<i>Table des locaux (pb0010_local).....</i>	<i>2</i>
<i>Table des parties d'évaluation (pb21_pev).....</i>	<i>2</i>
<i>Table d'exonération de partie d'évaluation (pb30_pevexoneration).....</i>	<i>3</i>
<i>Table des subdivisions fiscales (pnb21_suf).....</i>	<i>3</i>

# Évolution des fichiers fonciers de la DGFIP 2015-2016

## Généralités

Les différences les plus **significatives** entre les millésimes 2015 et 2016 concernent essentiellement trois fichiers.

**Le fichier des propriétés bâties** a subi trois changements :

- l'ajout d'une nouvelle valeur pour le champ « ctabt » (code exonération HLM zone sensible),
- l'ajout de trois valeurs pour le champ « gnexpl » (nature d'exonération permanente),
- l'ajout de onze valeurs pour le champ « gnextl » (nature d'exonération temporaire).

**Le fichier des propriétés non bâties** a subi l'ajout de quatre valeurs pour le champ « gnexps » (code exonération permanente).

**Le fichier des propriétaires** a subi la suppression de trois champs pour décrire les nom et prénom du complément.

Les changements complets sont détaillés ci-après.

## Différences au niveau de la structure des tables

Au niveau de la structure des tables, les différences entre les millésimes 2015 et 2016 impactent **le fichier des propriétaires**.

### *Table des droits des propriétaires sur chacun de leurs biens (proprietaire\_droit)*

Suppression de trois champs pour la dénomination des personnes physiques dans la table proprietaire\_droit.

Nom	Lgr	Description
epxnee	3	Mention du complément
dnomcp	30	Nom complément
dprncp	15	Prénoms associés au complément

## Différences attributaires des tables sources

Les différences attributaires des tables sources entre les millésimes 2015 et 2016 concernent **la table des propriétés bâties** et **la table des propriétés non bâties**.

### *Table des locaux (pb0010\_local)*

Ajout d'un code pour le champ « ctabt » (code exonération HLM zone sensible) de la table pb0010\_local :

Code	Signification
CV	Logements sociaux situés dans un quartier prioritaire – Contrat de ville

### *Table des parties d'évaluation (pb21\_peg)*

Ajout de trois codes pour le champ « gnexpl » (nature d'exonération permanente) de la table pb21\_peg :

Code	Signification
CM	Exonération des parts communale, TSE et TEOM pour un immeuble appartenant à une commune et situé sur le territoire d'une autre commune appartenant à la métropole de Lyon
DM	Exonération des parts intercommunale, départementale, TSE et TEOM pour un immeuble appartenant à une commune et situé sur le territoire d'une autre commune appartenant à la métropole de Lyon
GM	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes affectées à un service public ou d'utilité générale et non productifs de revenus

**Table d'exonération de partie d'évaluation (pb30\_pevexoneratio n)**

Ajout de onze codes pour le champ « gnextl » (nature d'exonération temporaire (et permanente pour ets. Industriels)) dans la table pb30\_pevexoneratio n :

Code	Signification
CV	Contrat de ville
GP	Grand port maritime
G1	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 1ère année – 100 %
G2	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 2ème année – 100 %
G3	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 3ème année – 75 %
G4	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 4ème année – 50 %
G5	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 5ème année – 25 %
QP	Quartier prioritaire
RF	Requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national acquises par un établissement public foncier
RI	Recherche industrielle
ZQ	Abattement de 30 % pour les locaux d'habitation situés dans les immeubles collectifs issus de la transformation de locaux industriels ou commerciaux dans le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville

**Table des subdivisions fiscales (pnb21\_suf)**

Ajout de quatre codes pour le champ « gnexps » (code exonération permanente) de la table pnb21\_suf :

<b>Code</b>	<b>Signification</b>
CC	Exonération des parts TSE et TATFNB pour les biens communaux situés sur le territoire d'une autre commune de la métropole de Lyon
DD	Exonération des parts communale, intercommunale et TSE pour les biens appartenant à un département situés en dehors de son territoire
GG	Exonération des parts TSE et TAFPNB pour les biens appartenant à un EPCI ou à la Métropole de Lyon et situés en dehors de son territoire
GN	Transfert de propriétés non bâties par l'État aux grands ports maritimes affectées à un service public ou d'utilité générale et non productifs de revenus